

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU
DU SYNDICAT MIXTE ASSE BLEONE**

SEANCE DU 12 MARS 2026
DELIBERATION n°17-2026

* * *

Date de la convocation : 03 mars 2026

OBJET :

**BLEONE – ETUDES DE SUR-ALÉAS SUR 2 DIGUES DU PÉRIMÈTRE
DE PAA (programme n°161)**

** Choix du prestataire*

(AFFAIRE RELEVANT DE MISSIONS GEMAPI)

Nombre total de membres :	15
Nombre de présents à voix délibérative :	11
Nombre de pouvoirs :	00

Présents :

- BAILLE Denis
- BLANC Michel
- BONDIL Claude
- COLLOMP Gérard
- COULLET Alain
- FAURE Bernard
- GOUIN Benoit
- LABOURASSE Serge
- LEBRE Fabien
- PAUL Gilles
- PERRODO Philippe

Excusés :

- BAYLE Roland
- IAVARONE Gérard
- MAZZOLI Jean

Vu la délibération n°14 du 14 février 2018 de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération relative à l'exercice de la nouvelle compétence GEMAPI par Provence Alpes Agglomération.

Vu la délibération n°66-2025 du Bureau du Syndicat Mixte Asse Bléone en date du 15 septembre 2025 approuvant les propositions faites concernant le mode de passation du marché, l'allotissement et les critères de jugement des offres du marché suivant : « Etudes de sur-aléas sur trois digues du périmètre de Provence Alpes Agglomération (PAA) ».

Vu la délibération n°86-2025 du Bureau du Syndicat Mixte Asse Bléone en date du 15 décembre 2025 approuvant le choix du prestataire pour le lot 2 du marché suivant « Etudes de sur-aléas sur trois digues du périmètre de Provence Alpes Agglomération (PAA) - Marché n°2025-28 » et déclarant la procédure de mise en concurrence pour le lot 1 de ce marché infructueuse et décidant de relancer, pour ce lot, une consultation sur les mêmes bases que la consultation initiale.

Considérant la lettre de consultation élaborée pour le marché de « Etudes de sur-aléas sur 2 digues du périmètre de Provence Alpes Agglomération (PAA) - Marché n°2026-03 ».

Considérant la publicité faite pour ce marché sur le site DEMATIS (annonce n°1141937 du 21/01/2026).

Considérant la date limite de réception des offres a été fixée au 25 février 2026 à 12h00.

Considérant les 2 candidats ayant déposé une offre en temps et en heure au siège du Syndicat.

Considérant les critères de jugement des offres inscrits à la lettre de consultation des Entreprises ; à savoir :

- Prix : 40 points
- Valeur technique de l'offre : 60 points

Considérant l'analyse des offres conduite par le Syndicat et dont les résultats sont les suivants :

	Candidat 1	Candidat 2
Montant offre (€HT)	Total : 32 000.00 TF : 14 000.00 TO1 : 9 000.00 TO2 : 9 000.00	Total : 30.412.50 TF : 13 612.50 TO1 : 8 400.00 TO2 : 8 400.00
Note prix (sur 40)	38.02	40.00
Note technique (sur 60)	60.00	56.00
Note finale (sur 100)	98.02	96.00

Le Bureau Syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE l'analyse des offres relative au marché suivant : « Etudes de sur-aléas sur deux digues du périmètre de Provence Alpes Agglomération (PAA) - Marché n°2026-03 ».

DESIGNE le candidat 1, à savoir le bureau HYDRETTUES, pour la réalisation des prestations relatives à ce marché et APPROUVE la proposition financière correspondante à savoir 32 000 €HT soit 38 400 €TTC répartie comme suit :

- Tranche ferme : 14 000.00 €HT
- Tranche optionnelle 1 : 9 000.00 €HT
- Tranche optionnelle 2 : 9 000.00 €HT

DIT que seule la tranche ferme de ce marché (à savoir les études de sur-aléas) est à ce jour budgétisée.

DIT que les dépenses liées à cette opération sont inscrites en section d'investissement au BP 2026 (programme n°161).

MANDATE le Président pour signer tous documents, effectuer toutes démarches pour parvenir à la réalisation des opérations.

Fait à DIGNE LES BAINS
Les jours, mois et an que dessus,
Pour copie certifiée conforme

Le Président,
Gilles PAUL

